CONSTITUTION DOSSIER PLU
GAILLARDBOIS-CRESSENVILLE

1.0 - Rapport de présentation

1.1 - PADD
Projet d'Aménagement et de Développement Durable

1.2 - Plan de PADD – Orientations Générales

1.3 - Plan de PADD – Orientations d'Aménagement et Programmation

2.0 - Règlement titres I - II - III

2.1 - Plan de zonage 1/5000

2.2 - Plan de zonage 1/2000

3.0 - Liste des Servitudes

3.1 - Plan des Servitudes

4.0- Annexes Sanitaires

4.1- Plan Annexe

5.0 - Liste Emplacements Réservés

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ORGER

N° 2018027

Date de convocation : 21/06/2018	L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de VAL D'ORGER s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Daniel BLAVETTE, Maire.
Membres : **En exercice :** 22 **Présents :** 12 **Votants :** 15	Etaient présents : Monsieur Daniel BLAVETTE, Monsieur Eric BONNEAU 1er Adjoint, Madame Catherine MARTINET Maire-déléguée et 2ème Adjoint, Monsieur Eric FERREIRA 3ème Adjoint, Madame Arlette FOUET 4ème Adjoint, Madame Françoise ASSELINE, Madame Nathalie HAUCHECORNE, Madame Marie-José LECOINTRE, Madame Martine LOISON, Monsieur Daniel COSAQUE, Monsieur Wilfried DUHAMEL, Monsieur Eric HOBBÉ. Absents excusés : Monsieur Philippe HUVELIN qui donne pouvoir à Monsieur Daniel BLAVETTE, Monsieur Pascal LACAISSE qui donne pouvoir à Monsieur Eric BONNEAU, Monsieur Bruno LANG 5ème Adjoint qui donne pouvoir à Madame Catherine MARTINET, Monsieur Pierre AMMEUX. Absents non-excusés : Madame Sophie ALVES, Madame Célia ANDRIEUX, Monsieur Thierry THOMIRE, Monsieur Tanguy BLANCHARD, Monsieur Garcin JOSEPH-SYLVESTRE, Monsieur Wilfried MEAUX. Madame Arlette FOUET est élue secrétaire de séance.

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE GAILLARDBOIS-CRESSENVILLE.

Par arrêté municipal du 20 janvier 2018, Monsieur le Maire de Val d'Orger décidait d'engager la modification n°1 du PLU de Gaillardbois-Cressenville, en vue d'ouvrir à l'urbanisation une emprise de 1,4 ha située en centre-bourg de Gaillardbois.

L'enquête publique s'est tenue entre le 16 avril et le 16 mai 2018.

Lecture faite des conclusions et de l'avis favorable rendus par le commissaire-enquêteur,

Considérant que les résultats de ladite enquête publique et la prise en compte des avis émis sur le projet n'entraînent aucune modification,

Considérant que le projet de modification tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la modification n°1 du plan local d'urbanisme de Gaillardbois-Cressenville,
- Charge Monsieur le Maire de procéder aux insertions officielles.

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,
Daniel BLAVETTE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200063865-20180628-Delib_2018027b-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/07/2018
Affichage : 08/07/2018